



LETTRE DES DÉPUTÉ.E.S COMMUNISTES

et des député.e.s des Outre-mer membres du groupe GDR

Le parti pris réac d'un pouvoir à bout de souffle

Trois semaines se sont écoulées entre la nomination de Gabriel Attal et son discours de politique générale. L'usage veut pourtant que le Premier ministre le prononce dès son entrée en fonction pour exposer devant les députés son programme de gouvernement. Le commissaire politique du Président Emmanuel Macron a ainsi rompu, d'entrée de jeu, avec les usages.

Trois semaines donc, pour qu'enfin le nouveau Premier ministre daigne s'exprimer devant la représentation nationale. Tel son mentor, il a vanté leur fameux projet... Après avoir vanté le bilan « concret, solide, tangible » de ses prédécesseurs, il a présenté la suite des « réjouissances » : une accélération dans le sabotage méthodique des valeurs qui ont fait la grandeur de notre pays et de notre République – indivisible, laïque, démocratique et sociale –. Il a ajouté sa marque de fabrique : autoritarisme et mise au pas. Sur leur projet néo-libéral, il a déposé une épaisse couche de vernis réactionnaire.

Alors que le logement, l'emploi, la santé, l'école sont parmi les premières préoccupations des Français, dans sa déclaration de politique générale, le Premier ministre leur a promis le pire : la poursuite de la réduction des droits des demandeurs d'emploi, la suppression de l'ASS, la remise en cause de la loi SRU, l'absence de revalorisation des salaires des enseignants ou des conditions de travail des soignants, l'aggravation de la ségrégation sociale à l'école.

Rien en revanche sur ce qui occupe l'esprit de nos concitoyens : aucune annonce sérieuse sur le changement climatique, le sort de nos agriculteurs et nos pêcheurs, notre souveraineté alimentaire. Pas un mot sur les factures d'énergie qui explosent, les franchises médicales qui vont augmenter, la situation internationale ou celle des territoires dits d'Outre-mer dans lesquels nos concitoyens connaissent des difficultés aggravées.

Rien non plus qui aurait pu permettre aux Françaises et au Français de renouer avec la démocratie et leurs institutions, puisque le Premier ministre n'a pas souhaité soumettre son gouvernement à un vote de confiance. Un choix qui augure d'une pratique du pouvoir toujours plus anti-démocratique. Pour l'y contraindre et lui rappeler que les Français ont voulu une Assemblée nationale dans laquelle la majorité n'est que relative, nous avons déposé, avec les trois autres groupes de gauche, une motion de censure. Ainsi, nous usons et continuerons d'user de notre pouvoir pour nous opposer tant à ce projet néolibéral délétère qu'aux contournements des usages parlementaires qui fragilisent encore davantage notre démocratie à bout de souffle.

 **André Chassaigne,**
Président du groupe de la Gauche
Démocrate et Républicaine



Gabriel Attal : Premier ministre de sa classe

Le 30 janvier, Gabriel Attal nous a délivré un discours de politique générale néolibéral, réactionnaire et autoritaire. Un discours qui ne laisse aucun doute sur la volonté du gouvernement de poursuivre son œuvre au service des riches.

Lors de sa réélection en avril 2022 face au Rassemblement national, le président Macron avait déclaré : « Ce vote m'oblige pour les années à venir ». En guise de « pratiques nouvelles », nous avons eu droit à vingt-trois 49.3, dont celui qui s'est abattu sur le texte relatif à la réforme des retraites malgré l'opposition de 80 % des Français et de la majorité de l'hémicycle. Violence institutionnelle et reniement des engagements : tel est le résumé de ce début de second quinquennat, lequel a culminé en donnant à l'extrême droite une victoire idéologique majeure par l'adoption d'un texte sur l'immigration contraire à la loi fondamentale, qui crée un appel d'air pour le racisme tout en fragilisant notre État de droit.

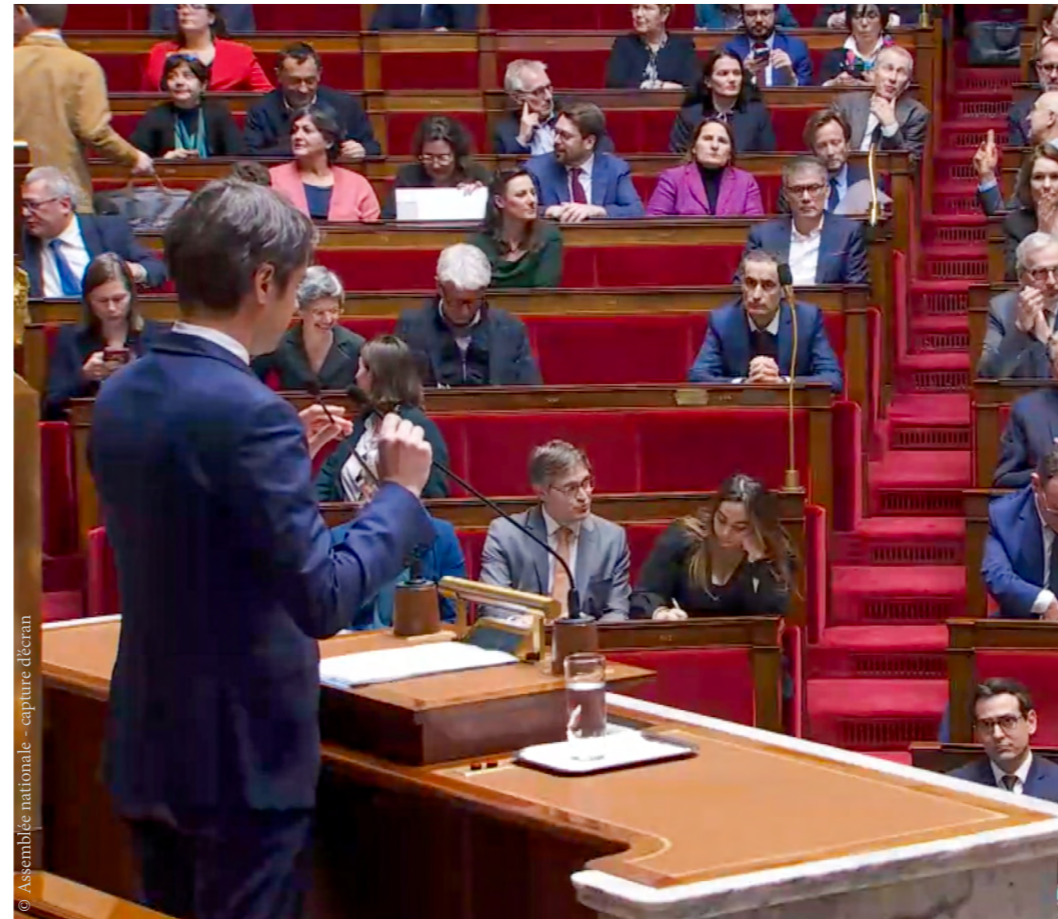
UN GOUVERNEMENT DE L'ENTRE-SOI POUR POURSUIVRE LA CASSE SOCIALE

Non seulement le nouveau Premier ministre est comptable de ce triste bilan, mais il a été désigné comme commissaire politique par le Président de la République pour poursuivre l'œuvre entamée. « Vous venez de le confirmer : avec votre gouvernement mondain et de l'entre-soi, vous servirez sa politique, elle-même au service des riches et creusant toujours davantage les inégalités, sans jamais douter, avec fierté, dites-vous, en réalité avec arrogance » s'est emporté André Chassaigne lors du débat qui a suivi la déclaration de politique générale.

« Madame Thatcher, sortez du corps de notre Premier ministre ! »
André Chassaigne

DES PORTEFEUILLES CRUCIAUX SANS MINISTÈRE DE PLEIN EXERCICE

Le « déclassé » de plusieurs ministères atteste la quintessence idéologique de ce projet politique. Pas de ministre de la Santé de plein exercice alors que l'hôpital public se meurt et que le non-accès aux soins est généralisé. Pas de ministre du Travail de plein exercice alors que le nombre de travailleurs pauvres et d'emplois précaires explose, que les réformes récentes et à venir menacent l'existence même d'un droit à l'assurance chômage. Pas de ministre du Logement de plein exercice alors que la France traverse une crise du logement d'une ampleur inédite. Ni des transports, alors que notre pays a besoin de mesures radicales pour développer le transport ferroviaire et les transports en commun, dans l'urgence de la transition écologique. Quant à l'école publique qui connaît une crise sans précédent, là non plus, il n'y a pas de ministre de plein exercice pour l'Éducation nationale. Pire, le jour même de sa nomination, la ministre chargée de l'Éducation nationale, de la



Assemblée nationale - capture d'écran

Jeunesse, des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques, vantait la ségrégation scolaire et le tri social, humiliant au passage les enseignants du public. « Votre message est clair : le règne de l'héritocratie est désormais assumé et le triomphe de l'oligarchie assuré. »

Il n'y a pas non plus de portefeuille dédié à l'Outre-mer dont le taux de chômage est deux à quatre fois plus élevé que dans l'Hexagone et que s'y nourrir coûte 30 à 42 % plus cher. Sans parler du ministère des Affaires étrangères confié à un ministre sans expérience alors que les guerres bouleversent l'ordre du monde et que l'urgence est à l'action pour la paix.

DES SLOGANS MAIS AUCUNE ANNONCE SÉRIEUSE

Face au désespoir des agriculteurs, rien de concret. Rien non plus concernant les préoccupations majeures de la majorité des Françaises et des Français « qui ne se laisseront pas impressionner par une litanie de mesurette à court terme alors qu'ils attendent des réformes de fond porteuses de progrès social. » Face à une inflation qui atteint 20 % en cumulé sur les deux dernières années, face à la paupérisation des travailleurs, le Premier ministre n'a rien proposé pour revoir de fond en comble notre système fiscal et garantir une meilleure répartition des richesses et de la valeur : rien pour réduire

les écarts de revenus, rien non plus pour pénaliser la rente financière et améliorer significativement le niveau de vie de l'immense majorité de nos concitoyens. Bien au contraire, il a annoncé vouloir poursuivre la casse minutieuse de notre modèle social. Il entend « laisser respirer » les entreprises en supprimant des normes et étouffer les chômeurs en supprimant des droits. Il a d'ailleurs oublié, comme par hasard, de mentionner l'augmentation des prix de l'électricité et du montant des franchises médicales.

L'hypertrophie présidentielle, associée à la servitude de l'exécutif et à sa pratique de la démocratie parlementaire, ne nous laisse que peu d'espoir. Le refus de soumettre sa déclaration de politique générale au vote de la représentation nationale anéantit à lui seul tous les efforts du Premier ministre de nous convaincre des atouts qu'il dit retirer de sa jeunesse pour diriger ce gouvernement. « Vous en avez la fougue, mais il vous manque l'essentiel : le courage et le panache ! » a lancé André Chassaigne. Avant de conclure : « Madame Thatcher, sortez du corps de notre Premier ministre ! » ♦



Lire l'intégralité de l'intervention d'André Chassaigne du 30 janvier 2024



Lire l'intégralité de l'intervention de Nicolas Sansu du 5 février 2024

UNE FRANCE SANS PARTAGE

Suite à la décision du Premier ministre de ne pas solliciter la confiance de l'Assemblée nationale à l'issue de sa déclaration de politique générale, les groupes de gauche ont déposé une motion de censure qui a été examinée le 5 février. Lors du débat, il est revenu à Nicolas Sansu de porter la voix de notre groupe pour dire au Premier ministre que sa « France en partage » est en réalité une France sans partage. Une France sans partage, c'est celle qui oublie de porter partout dans le monde l'exigence de fraternité et de paix. Qui accepte sans sourciller que le glaive de la finance règne et mette à mal la route vers l'égalité. C'est aussi une France qui instille le poison de la division : entre salariés et chômeurs, entre allocataires des minima sociaux et classes moyennes, entre Français et immigrés.

« Une France sans partage n'a pas d'avenir. En moins de trois ans, tandis que vous piétinez le monde du travail en le précarisant, la fortune cumulée des milliardaires a plus que doublé dans notre pays [...] Tu salis la France en partant avec ta fortune dans un paradis fiscal ? Tu es taxé et on nettoie ! » Autoritaire avec les petits, libéral avec les puissants. Parce que nous ne nous résignons pas à une société qui sombrerait dans un autoritarisme social mâtiné de libéralisme économique, non plus qu'à une dérive qui fait le lit des ennemis de la démocratie, nous avons voté sans trembler pour cette motion de censure, le seul acte qui nous permet de témoigner notre défiance.



Encadrement des cabinets de conseil

Le gouvernement aurait-il peur de la transparence ? Après avoir repoussé pendant plus d'un an l'examen du texte sur le recours aux cabinets de conseil dans les politiques publiques, il a tout fait en séance pour le vider de sa substance.

Il aura fallu 15 mois pour que le gouvernement et la majorité se résignent à inscrire à l'ordre du jour de notre assemblée la proposition de loi des sénateurs communistes encadrant le recours aux cabinets de conseil privés dans la conduite des politiques publiques. Il était temps ! De nombreux travaux parlementaires ont eu lieu dès 2014. La Cour des comptes s'est saisie et a été saisie par les citoyens de ce sujet. Plusieurs ouvrages, grâce à des enquêtes fouillées, ont exposé sans concession les dérives des interventions du conseil privé pour le compte des États, voire des mélanges qui confinent parfois à une forme de consanguinité. C'est tout cela que le travail remarquable de nos collègues sénateurs Éliane Assassi et Arnaud Bazin a mis en lumière. « *Il y a là des pratiques non seulement inacceptables, mais aussi dangereuses pour notre démocratie et notre République* » a lancé en introduction des débats Nicolas Sansu, co-rapporteur du texte.

UN ÉTAT SOUS INFLUENCE DU PRIVÉ

Comment ne pas se rappeler le scandale McKinsey qui a mis au grand jour les liens étroits entre le gouvernement et les cabinets de conseil privés. Ce qui pose problème, c'est que cette pratique fait système, que ce recours obéit à une dynamique incontrôlée et qu'il s'agit d'une véritable addiction. En fait, nous sommes devant une alternative : soit l'on pense, ce qui est notre cas, qu'il faut redonner à la fonction publique les moyens d'exercer toutes ses missions, soit l'on pense, comme le Président de la République et sa majorité,



© Assemblée nationale

que le privé est toujours plus efficace et plus efficient, alors même que la commission d'enquête du Sénat a révélé des prestations de qualité inégale, voire médiocre. Le seul dogmatisme ne peut expliquer cette habitude. C'est un choix assumé pour promouvoir une politique de casse des services publics, une politique d'intégration des fameuses « méthodes du privé » au cœur des administrations centrales. Il n'y a pas de hasard : les cabinets de conseil privés ont

« *Il y a là des pratiques non seulement inacceptables, mais aussi dangereuses pour notre démocratie et notre République* »
Nicolas Sansu

été les porte-flingues du gouvernement quand il s'est agi de réduire les aides personnalisées au logement (APL) – objet d'une mission de

McKinsey – ou d'enfoncer des coins dans les dispositifs de solidarité de l'assurance chômage – objet d'un rapport du cabinet Ernst & Young.

Bien sûr, le gouvernement nous explique qu'une baisse des recours aux consultants privés a été amorcée, mais c'est largement insuffisant. D'ailleurs tout a été fait pour torpiller l'examen de cette proposition de loi et amoindrir sa portée par le biais d'amendements qui corrompent ou limitent les dispositions sénatoriales ! Pourtant, la proposition de loi portée par Nicolas Sansu ne vise pas à interdire le recours aux cabinets de conseil mais à le soumettre au respect de trois principes essentiels : la transparence, le respect de règles déontologiques et une meilleure prévention des conflits d'intérêts.

À l'issue du débat, nous avons donc éprouvé un sentiment mitigé. D'un côté, nous avons été soulagés que ce texte ait été enfin inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée. De l'autre, nous avons ressenti une certaine frustration face à la volonté du gouvernement de réduire le champ d'application de la proposition de loi. À un moment où nos concitoyens expriment une grande défiance à l'égard de la parole politique et nous alertent sur le contrôle insuffisant de l'usage que nous faisons des deniers publics, il est pourtant essentiel de ne pas donner de signe de fébrilité. ♦



Lire l'intégralité de l'intervention de Nicolas Sansu du 31 janvier 2024

Mobilisation des agriculteurs, accords de libre-échange, travailleurs saisonniers agricoles... 4 questions à André Chassaigne

Après plusieurs semaines de mobilisation des agriculteurs, quel bilan tirer des annonces gouvernementales ?

Les mesures présentées par le Premier ministre s'inscrivent dans la continuité des choix libéraux : un énième plan d'urgence pour l'agriculture, qui ressemble à tous les plans précédents. Le disque est rayé. Pourquoi ? Parce que le pouvoir se refuse à prendre des mesures fortes sur les enjeux structurels. Les revendications des agriculteurs portaient d'abord sur la question des prix d'achat et sur celle des protections face aux productions importées. C'est justement là où le pouvoir reste l'arme au pied.

Quelles mesures vous paraissent prioritaires ?

Nous demandons de longue date, qu'aux côtés de la profession, l'État intervienne non seulement dans la détermination des prix de vente, mais aussi dans la répartition de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Il faut construire une économie agricole régulée, avec des outils et des institutions efficaces : commissions permanentes pour la définition de prix minimum, coefficient multiplicateur, interdiction des pratiques commerciales abusives. L'État s'y refuse pour une raison très simple : il ne veut pas contraindre, ni mettre en cause les critères de rentabilité des groupes de l'industrie agroalimentaire et de la distribution. Si les lois Egalim sont en échec, c'est bien parce



© DR

"IL FAUT CONSTRUIRE UNE ÉCONOMIE AGRICOLE RÉGULÉE, AVEC DES OUTILS ET DES INSTITUTIONS EFFICACES"

qu'il manque ces outils fondamentaux d'intervention publique.

Et sur le volet des accords commerciaux et du libre-échange ?

Là-aussi, le pouvoir fait mine de temporiser et d'agir au plan européen, notamment sur les négociations avec le Mercosur. Mais dans les faits, il n'y a aucune remise en cause des grandes orientations en faveur de la libéralisation des échanges. L'agriculture reste un secteur-clé de la conclusion des accords. Les volumes d'importation de produits agricoles sans droits de douane accordés aux pays tiers servent de monnaie d'échange pour ouvrir les portes de ces pays aux secteurs de

l'industrie, des services et de la finance. Pour nous, il est clair que nous devons redéfinir en profondeur la politique extérieure de l'Union européenne : passer des accords de libre-échange à des traités de coopération dans l'intérêt de nos peuples et territoires respectifs.

Dernière question : vous venez de déposer une proposition de loi visant à garantir aux travailleurs saisonniers agricoles des conditions de travail et d'accueil dignes. Sur quoi porte-t-elle ?

Ce sujet fait partie des angles morts de la politique agricole et du droit du travail dans notre pays. Le nombre de salariés et de travailleurs temporaires et saisonniers en agriculture ne fait que croître, notamment en raison de la concentration et de la spécialisation des exploitations et entreprises agricoles. Les conditions d'accueil, d'hébergement, de travail et de rémunération de tous ces travailleurs de la terre sont le plus souvent déplorables. Avec les syndicalistes de la FNAF CGT, nous avons entamé depuis un an maintenant, un travail de fond pour renforcer les droits de ces « invisibles » de l'agriculture. Le texte présenté, qui concerne les travailleurs de France continentale comme ceux des Outre-mer, comporte une dizaine de mesures d'urgence articulées autour de trois axes : le renforcement des droits, l'instauration de contrôles systématiques et la responsabilisation des donneurs d'ordre. ♦



MOBILISATION DES AGRICULTEURS



© Jean-Jacques Boujot

Aux côtés des agriculteurs et des pêcheurs qui « veulent nourrir, pas mourir asphyxiés par des choix politiques libéraux, technocratiques qui, à Bruxelles comme à Paris, tournent le dos à la terre et à la mer nourricières » comme l'a rappelé Sébastien Jumel le 23 janvier, lors des questions au gouvernement.

DROIT À L'IVG DANS LA CONSTITUTION

Le 30 janvier, notre assemblée a vécu un moment historique pour les femmes : l'inscription dans la Constitution de la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Le combat pour le droit des femmes à disposer de leur corps est plus que jamais d'actualité dans notre pays. Il suffit de mesurer les moyens déployés par les opposants à l'IVG pour comprendre que le débat n'est pas terminé. Aux États-Unis, un arrêt de la Cour suprême a remis en cause le droit à l'avortement et dans la foulée, quatorze États l'ont interdit. Plus près de nous, en Pologne et en Hongrie, l'extrême droite au pouvoir s'en prend violemment aux droits des femmes. « Nous ne pouvons pas baisser la garde ! » s'est exclamée Soumya Bourouaha au moment du vote. L'adoption de ce projet de loi constitutionnelle fait de la France l'un des premiers pays au monde à protéger ce droit fondamental aussi fermement. Lors de la discussion générale Elsa Faucillon a rappelé que cette avancée s'inscrit dans un long combat féministe auquel elle a tenu à rendre hommage. Sans oublier de préciser : « Pour autant, il faut garantir partout en France le droit effectif à l'IVG, en y consacrant les moyens nécessaires. »

HAUSSE DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ

Pour sa première question au gouvernement, le nouveau député de Seine-Maritime, Édouard Bénard, a souhaité aborder la hausse des tarifs réglementés de vente de l'électricité au 1^{er} février. Une hausse de + 8,6% pour le tarif de base à + 9,8% pour les usagers en heure creuse, alors même que les prix de gros de l'électricité ont baissé de 30% sur le dernier semestre. Cette augmentation tient de la seule volonté du gouvernement de relever la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité. « Cette nouvelle hausse relève du racket pur et simple » a-t-il lancé en rappelant que 12 millions de nos concitoyens sont déjà confrontés à la précarité énergétique.

INÉGALITÉS SCOLAIRES

Depuis des mois, l'éducation nationale subit une avalanche d'annonces ministérielles. Malgré leur fracas médiatique, aucune proposition ne répond aux attentes ni aux besoins des élèves et des enseignants. Sous couvert de renforcement, nous assistons surtout à un retour en arrière dans lequel l'État n'offre pas à tous les élèves la possibilité d'avoir le même bagage à la fin de leur sco-



© efc - pexels

larité. Ni la généralisation des uniformes à l'école, ni la création de classes de niveaux ne gommeront les inégalités sociales. « Quand le gouvernement va-t-il renouer avec l'école de la République, l'école de l'égalité ? » a interrogé Jean-Marc Tellier lors des questions au gouvernement du 31 janvier, à la veille d'une mobilisation des enseignants.

SALAIRES

« Tout augmente sauf les salaires » s'est exclamé Fabien Roussel le 16 janvier lors de la séance de questions au gouvernement. « La situation actuelle est le fruit de votre politique ». La même semaine, lors d'un débat sur les salaires en France dans le cadre de la semaine de contrôle, Pierre Dharréville a reproché au gouvernement de favoriser la prime désocialisée, inégalitaire, au détriment des revalorisations salariales pérennes. Quand on ne paye pas le travail, on paye le capital et on manque de respect à celles et ceux qui travaillent. « Non, indexer les salaires sur l'inflation n'en fabriquera pas davantage : c'est un mensonge. La forte inflation actuelle est principalement due aux bénéfices des grandes entreprises et aux dividendes » a-t-il ajouté avant de poursuivre : « Augmenter les salaires, c'est défendre un modèle social protecteur et juste pour toutes et tous. »

LA LOI IMMIGRATION CENSURÉE

Le 25 janvier, le Conseil constitutionnel a censuré 35 des 86 articles de la loi immigration. Parmi eux, le durcissement aux prestations sociales ou au regroupement familial, ou encore l'instauration de quotas migratoires. C'est une défaite politique et juridique pour le gouvernement. Mais si des dispositions discriminatoires et contraires aux droits fondamentaux, en rupture avec nos valeurs républicaines, ont logiquement été censurées, l'irréparable a été commis. Politiquement, le gouvernement et la majorité ont donné une victoire idéologique majeure au Rassemblement national. Juridiquement, le gouvernement et la majorité ont sciemment piétiné les principes de notre Constitution et la procédure parlementaire. Comme une ultime provocation, sitôt la décision du Conseil constitutionnel rendue, la loi a été promulguée.

PSYCHIATRIE

Dans le cadre de la semaine de contrôle, le 17 janvier dernier, nous nous sommes penchés sur l'état de la psychiatrie en France. Fin 2022, un quart des établissements psychiatriques ont dû réduire entre 10 et 30 % de leur capacité d'accueil. Ces fermetures sont dues principalement au manque de personnels médicaux et paramédicaux, avec des conséquences sur les personnes malades, qui sont de plus en plus contentionnées ou isolées, ce qui génère des drames évitables. Or, les alertes lancées par les professionnels sur les conditions indignes d'accueil et de soin des usagers sont ignorées, voire désavouées. Une forme d'omerta qui a amené Elsa Faucillon à interpeller le gouvernement sur la nécessité de prendre des mesures pour protéger les droits et libertés des patients et ceux des soignants lanceurs d'alerte qui souhaitent dénoncer certaines pratiques dégradantes et indignes en psychiatrie.



© rdne - stock - project - pexels

MÉDIATION SOCIALE

Le 30 janvier, nous avons examiné en séance une proposition de loi visant à donner un cadre légal aux métiers de la médiation sociale. Si ce texte répond à une demande des travailleurs sociaux et des maires, notamment suite aux émeutes, sa rédaction comportait plusieurs imprécisions. Nous avons ainsi obtenu la réécriture de son article 2 qui créait la confusion entre médiation sociale, prévention spécialisée, animation et sécurité. Même si nous avons voté en faveur de ce texte, Yannick Monnet a souligné que des chan-

tiers importants avaient été ouverts lors des débats, en particulier sur les questions de financement et de contractualisation, ou encore de qualification et de certification des professionnels. Des chantiers sur lesquels il faudra avancer vite car aujourd'hui, tous les métiers du social sont en crise.

SITUATION À GAZA



© DR

Avec une délégation de parlementaires et d'élus locaux, Soumya Bourouaha, Jean-Victor Castor et Jean-Marc Tellier se sont rendus à Rafah à la frontière de Gaza en Égypte. Les témoignages qu'ils ont entendus les ont bouleversés. La réalité aujourd'hui à Gaza, ce n'est pas seulement l'armée israélienne qui tue, c'est aussi le manque de nourriture, le manque de soins, la quasi absence d'aide humanitaire. « La France doit maintenir les aides accordées à l'UNRWA, seule organisation présente pour venir en aide aux civils palestiniens » a lancé Soumya Bourouaha lors des questions au gouvernement du 7 février. La France doit aussi s'assurer que les camions de médicaments et de matériel médical qu'elle envoie sur place ne soient pas bloqués par les contrôles israéliens. Le 26 janvier, la Cour internationale de justice (CIJ) a reconnu qu'il existait un risque de génocide à Gaza et ordonné qu'Israël prenne toutes les mesures pour le prévenir et le punir. C'est un verdict historique. « Nous assistons à un drame humain. La voix de la France est importante. Quelles sont les actions que notre diplomatie met en œuvre pour obtenir un cessez-le-feu immédiat ? »

RÉNOVATION DE L'HABITAT DÉGRADÉ

Notre pays traverse une crise du logement inédite depuis trente ans. Les enjeux sont nombreux. Aussi, l'ambition du projet de loi relatif à l'accélération et à la simplification de la rénovation de l'habitat dégradé, que nous avons adopté en première lecture le 23 janvier, sans ministre du logement, nous a paru modeste. Ce texte est néanmoins utile en ce qu'il propose des avancées qui s'appuient sur les retours d'expérience des opérateurs et des élus locaux. Nous accueillons donc avec satisfaction certaines des mesures emblématiques du texte, comme la nouvelle procédure d'expropriation dérogatoire en cas d'inaction des propriétaires ou les mesures visant à accélérer et à sécuriser les opérations de requalification. Mais ce texte reste trop timide sur des questions essentielles comme la lutte contre les marchands de sommeil et le pouvoir exorbitant des propriétaires bailleurs qui paralysent parfois les travaux. Ou encore sur la question de la politique d'investissement public et de construction de logement social, seule à même d'assécher le marché noir du logement sur lequel prospère l'habitat indigne. Par ailleurs, le texte fait l'impasse sur les questions financières et sociales. En conclusion de la discussion générale, Stéphane Peu a ainsi insisté sur l'importance d'aller plus loin : « Pour garantir à chacun la protection de sa santé, la sécurité et le repos dans un logement digne, comme le veut notre Constitution, il faut concevoir des dispositifs beaucoup plus coercitifs que ceux qui existent aujourd'hui. »



© Ryutarō Tsukata - pexels



FEV. 2024 DÉBAT SUR L'ÉCOLE PUBLIQUE

Lors de la prochaine semaine de contrôle qui débutera le lundi 26 février, nous avons demandé l'inscription d'un débat sur l'école publique face aux politiques de tri social. Ce sera l'occasion de revenir sur le très décrié « choc des savoirs » lancé en décembre par Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale. La mesure la plus contestée est la mise en place de groupes de niveau au collège. Pour les syndicats, il s'agit d'une mesure contre-productive, néfaste, génératrice d'inégalités « *qui va conduire à une fragmentation scolaire et sociale* ». Ce débat s'inscrit également dans la polémique suscitée par Amélie Oudéa-Castera, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse, des sports et des Jeux olympiques et paralympiques, et autour de l'établissement privé Stanislas où ses enfants sont scolarisés. Une polémique qui a mis en lumière les dérives de l'établissement élitiste et l'ampleur de la ségrégation sociale entre le public et le privé sous contrat.

MARS 2024 RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Le projet de loi visant à la réforme de la fonction publique devrait être présenté en conseil des ministres fin février. Selon le gouvernement, il s'agirait d'une « réforme historique de la fonction publique ». Certains parlent plutôt d'une « réforme explosive » qui prévoit notamment la mise en place de la rémunération au mérite et une réforme du statut des agents publics. Un projet qui n'est pas sans risque et qui suscite déjà de vives inquiétudes chez les agents et les organisations syndicales qui craignent une attaque sans précédent contre la fonction publique et les fonctionnaires.



André CHASSAIGNE
Président de groupe
député du Puy-de-Dôme



Edouard BÉNARD
député de Seine-Maritime



Soumya BOUROUAHA
députée de Seine-Saint-Denis



Pierre DHARRÉVILLE
député des Bouches-du-Rhône



Elsa FAUCILLON
députée des Hauts-de-Seine



Sébastien JUMEL
député de Seine-Maritime



Jean-Paul LECOQ
député de Seine-Maritime



Yannick MONNET
député de l'Allier



Jean-Victor CASTOR
député de Guyane



Steve CHAILLOUX
député de Polynésie



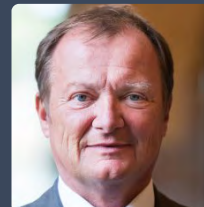
Emeline K/BIDI
députée de la Réunion



Karine LEBON
députée de la Réunion



Tématai LE GAYIC
député de Polynésie



Stéphane PEU
député de Seine-Saint-Denis



Fabien ROUSSEL
député du Nord



Frédéric MAILLOT
député de la Réunion



Marcellin NADEAU
député de la Martinique



Mereana REID-ARBELOT
députée de Polynésie



Davy RIMANE
député de Guyane



Jiovanny WILLIAM
député de la Martinique



Nicolas SANSU
député du Cher



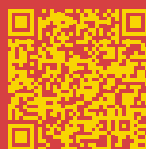
Jean-Marc TELLIER
député du Pas-de-Calais

SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ



groupe-communiste.assemblee-nationale.fr

Restez informés
encore plus régulièrement
en vous abonnant
à notre infolettre
bimensuelle



NOUS JOINDRE

✉ 126, rue de l'Université
75 007 Paris

@ groupe.gdr@assemblee-nationale.fr
01 40 63 60 81

